

Structures

- **Établissements d'accueil collectif**
- **Établissement d'accueil familial**

Établissements d'accueil collectif

Nom de la structure	Gestionnaire	Coordonnées
Les P'tits Mômes Accueil collectif 30 berceaux	Ville de Saint-Genis-Laval	7, place Coupat Tel. : 04 78 56 67 64 Lundi au vendredi 7h à 19h
Les Récollets 25 berceaux	Association Acoléa	45, avenue Clemenceau Tel. : 04 78 56 10 36 Lundi au vendredi 8h à 18h
Roule Virou 27 berceaux	Association Acoléa	12, place des Collonges Tel. : 04 72 67 12 95 Lundi au vendredi 8h à 18h
Pom' Cerises Multi-accueil 33 berceaux	Association Alfa3a	2, allée Paul Frantz 04 78 56 52 44 Lundi au vendredi 7h15 à 18h45
Pom' Cerises Jardin passerelle 18 berceaux	Association Alfa3a	2, allée Paul Frantz 04 78 56 52 44 Lundi au vendredi 8h30 à 18h
Sucre d'Orge 18 berceaux	Association Sucre d'Orge	45, avenue Clemenceau 04 78 56 46 50 Lundi au jeudi 7h30 à 18h30 Vendredi 7h30 à 18h

Établissement d'accueil familial

Nom de la structure	Gestionnaire	Coordonnées
Les P'tits Mômes Accueil familial 30 berceaux	Ville de Saint-Genis-Laval	7, place Coupat Tel. : 04 78 56 67 64 Lundi au vendredi 7h à 19h

Modes d'accueil

Accueil collectif

L'enfant est accueilli dans une structure répondant à des normes réglementaires concernant les locaux, le personnel, les conditions d'accueil et la participation des familles.

L'accueil de l'enfant peut être :

- **Régulier** : votre enfant est accueilli sur un nombre de jours planifiés avec une amplitude horaire définie à l'avance.
- **Occasionnel** : votre enfant est accueilli une ou plusieurs journées (ou demi-journées) par semaine, en fonction de votre besoin ponctuel et de la disponibilité de la structure

Admissions

- **Pour un accueil régulier** : faire une pré-demande via [Toodego](#) et/ou prendre un rendez-vous auprès des RPE (avant commission d'admission).
- **Pour un accueil occasionnel** : vous devez vous adresser directement à la structure de votre choix.

Document

[Règlement d'admission en établissement d'accueil du jeune enfant \(.pdf - 299.51 Ko\)](#)

Accueil familial : au multi-accueil les P'tits Mômes

Votre enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle agréée par les services de Protection maternelle et infantile et embauchée par la commune.

La directrice et l'éducateur (ou éducatrice) de jeunes enfants de l'établissement se rendent régulièrement au domicile des assistants maternels. Des temps de regroupement collectif, encadrés par l'éducateur des jeunes enfants, sont organisés chaque semaine dans des locaux adaptés. Leurs pratiques professionnelles s'articulent autour du projet pédagogique de la structure.

Admissions

Faire une pré-demande via [Toodego](#) et/ou prendre un rendez-vous auprès des RPE (avant commission d'admission)

RPE des Barolles

04 78 56 11 06
Escale Pierrette Morel
50, place des Barolles
ecrire@mairie-saintgenislaval [dot] fr (ecrire[at]saintgenislaval[dot]fr)

RPE des
Collonges

04 78 56 18 79
20-21, place des Collonges
ecrire@mairie-saintgenislaval [dot] fr (ecrire[at]saintgenislaval[dot]fr)

Service Petite Enfance
Jeunesse

04 81 10 71 34
ecrire@mairie-saintgenislaval [dot] fr (ecrire[at]saintgenislaval[dot]fr)

Crèche privée à Saint-Genis-Laval

Admissions

Vous devez vous adresser directement à la structure.

Le Petit
Plus

71, avenue Charles De Gaulle
Tel. : 04 78 44 84 26
Lundi au vendredi
7h30 à 19h

Babilou

119 route de Brignais

Tel : 08 09 10 30 00
Lundi au vendredi
7h30 à 18h30

Les assistants maternels

Un assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui accueille à son domicile vos enfants de 0 à 6 ans et dont vous êtes l'employeur.

Il a reçu un agrément des services de Protection maternelle et infantile de la Métropole de Lyon justifiant de ses capacités à exercer ce métier et d'un lieu offrant des conditions d'accueil et de sécurité adapté aux jeunes enfants. Il est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Les assistants maternels agréés ont suivi une formation obligatoire de 120 heures.

Trouver un assistant maternel

La liste des assistants maternels indépendants établie par le service de Protection maternelle et infantile de la Métropole de Lyon peut être retirée :

- **aux relais petite enfance** (RPE des Collonges et RPE des Barolles) ;
- **à la Maison de la Métropole** au service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) situé au 102 bis avenue Clemenceau ;
- **sur le site agréé par la CAF** : www.monenfant.fr

Les relais petite enfance (RPE)

Deux relais petite enfance s'adressent aux parents en recherche d'un mode d'accueil individuel. Ce sont des services gratuits que la commune de Saint-Genis-Laval propose :

- aux parents en recherche d'un mode d'accueil individuel ;
- aux parents employant un assistant maternel agréé ;
- aux assistants maternels agréés ;
- aux candidats à l'agrément ;
- aux parents employant une garde à domicile pour leur(s) enfant(s) ;
- aux gardes à domicile exerçant auprès d'enfants au domicile des parents.

Fonctionnement des RPE

Les actions des relais se déclinent à travers :

- des permanences et un accueil téléphonique ;
- des temps collectifs pour les enfants et les professionnels ;
- des temps enfants/parents ;
- des temps d'échanges entre adultes ;
- un accompagnement à la professionnalisation pour les assistants maternels et les gardes à domicile ;
- des temps d'animation pour enfants et adultes ;
- des conférences ou soirées débats ;
- lieu d'information petite enfance pour les pré-demandes en établissements d'accueil du jeune enfant.

Formalités administratives

[Démarches pour les parents employeurs et les professionnels](#)

Vous avez une question ?

Contactez le service Petite Enfance Jeunesse
04 81 10 71 34
ecrire@mairie-saintgenislaival [dot] fr (ecrire[at]saintgenislaival[dot]fr)

[Ajouter aux favoris](#)